

Madame, Monsieur,

La Loi de Finances 2012 et la Dernière Loi de Finances rectificative pour 2011 ont été votées et amènent des changements significatifs au quotidien.

Quelles en sont les principales mesures ?

- Incidences à titre professionnel ?
- Incidences à titre personnel ?

Taxes, impositions, nouveau taux de TVA, niches fiscales, crédits d'impôts dispositif SCHELLIER, emploi, droits d'enregistrement, régimes des plus-values (professionnelles et résidences principales)...sont à l'ordre du jour, et seront commentés par 3 avocats fiscalistes

Jeudi 16 février 2012 de 18h00 à 20h30 à la CMA69 – salle de conférence

Nous sommes tous concernés, alors venez nombreux vous informer des conséquences de leur application pour vous et votre entreprise.
Merci de vous inscrire par retour de mail, par fax au 04 72 43 43 30 ou en appelant le 04 72 43 43 63.

Réunion d'information gratuite de 18h00 à 20 h30 salle de conférence –RDC 58 avenue Maréchal FOCH 69006 LYON

Bulletin d'inscription

✂.....

Nom-Prénom:..... Rôle dans l'entreprise.....

Entreprise:..... Activité:.....

Adresse:.....

.....

Tel + Port: Fax :.....

Courriel:.....

Assistera à la réunion du 16/02/2012 sur la LOI DE FINANCES : x (nbre de personnes)

n'assistera pas